

Manifeste des États et des Régions impliqués dans la Stratégie de l'Union européenne pour la région alpine (SUERA)

12 juin 2020

"Ensemble, construisons une région alpine durable et résiliente"

1. Nous, représentants des États et des Régions impliqués dans la Stratégie de l'Union européenne pour la région alpine (SUERA), sommes pleinement conscients du changement climatique et des dommages, causés par l'Homme à l'environnement, affectant la région alpine, qui nécessitent un effort important et une action résolue de la part de toutes les générations et de tous les territoires pour faire face à ces défis.
2. Le contexte actuel de la pandémie Covid-19, qui a fortement touché notre territoire, a démontré de manière impressionnante combien la coopération dans la région alpine est précieuse et les liens étroits qui existent entre les États et les Régions partenaires. La solidarité est l'impératif du moment - dans cette situation grave, nous devons nous affirmer en tant que partenaires en Europe. Cette solidarité et ce soutien entre les États et les Régions de la région alpine doivent être renforcés après la crise, en prévision de futures situations de crise de ce type.
3. Nous sommes donc pleinement conscients des défis que pose la pandémie de Covid-19 à la santé, au bien-être et au développement dans la région alpine. Ces défis ont considérablement mis en lumière les fragilités et les faiblesses de notre mode de développement actuel, ce qui nous incite encore d'avantage à élaborer un modèle plus durable et plus résilient pour la région alpine.
4. Nous avons la responsabilité de transmettre à nos enfants l'héritage d'un environnement préservé et protégé, riche en biodiversité et en paysages diversifiés, où la vie et la prospérité sont en harmonie avec une nature respectée. La région alpine, qui compte près de 80 millions d'habitants, est unie par une richesse naturelle commune et un riche patrimoine culturel ; c'est le réservoir d'eau et le poumon de l'Europe, que nous devons préserver.
5. Nous sommes conscients que la gestion immédiate de la pandémie de Covid-19 concentre toute l'attention. Toutefois, nous restons fermement engagés non seulement à relever ces nouveaux défis, mais aussi à agir en faveur d'une région alpine prospère, durable et résiliente.
6. A cet égard, nous saluons l'ambition de la présidence française de la SUERA en 2020 d'accélérer la lutte contre le changement climatique, de réduire les émissions de gaz à effet de serre, d'anticiper et d'atténuer ses effets négatifs, d'accompagner les territoires dans leur adaptation et de ne jamais cesser d'innover afin de trouver de nouvelles solutions pour le développement durable de la région alpine.

7. Pour construire une région alpine durable, nous croyons à l'impact positif et innovant de l'écologie et de l'écologie de projet. Nous nous efforcerons d'exploiter pleinement le potentiel que représente une approche véritablement durable dans les domaines de l'énergie, de la mobilité, de l'aménagement du territoire, de la gestion de l'eau, de l'agriculture biologique et de la sylviculture multifonctionnelle de montagnes et de vallées, de la bioéconomie, de l'économie circulaire, des chaînes d'approvisionnement régionales, du tourisme écologique et de santé, de la biodiversité, de la transformation numérique des procédés industriels et de l'industrie 4.0, de la silver économie, de l'économie sociale et solidaire ainsi que de la recherche et de l'innovation pour tous les territoires alpins et leurs habitants, tout en assurant leur bien-être social et leur prospérité économique.
8. A cette fin, en réaffirmant les priorités préconisées par l'Assemblée générale qui s'est tenue à Milan le 28 novembre 2019, nous nous engageons à déployer, sous la Présidence française, plusieurs séries d'actions complémentaires structurantes sur lesquelles fonder les travaux de la stratégie, à titre de contribution à l'élaboration des résolutions qui seront soumises à l'adoption de l'Assemblée générale d'ici la fin de l'année 2020.

Accélérer la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 des Nations unies et de l'Accord de Paris

9. Nous soutenons :
 - a. la mise à profit du potentiel exceptionnel du territoire de la SUERA, composé de 48 Régions et des 7 Etats qui ont collectivement une capacité institutionnelle exceptionnelle et attirent un quart des investissements de R&D de l'UE ;
 - b. la culture pionnière de la population alpine pour qu'elle devienne le moteur de la mise en œuvre des engagements ambitieux pris le 15 septembre 2015 à l'Assemblée générale des Nations Unies (Agenda 2030) et le 12 décembre 2015 à la COP 21 de la CCNUCC (Accord de Paris) ;
 - c. la mise à profit du modèle de gouvernance innovant de la SUERA et de sa légitimité démocratique pour stimuler l'effort collectif des États et des Régions afin qu'ils deviennent les premiers à mettre en œuvre le Pacte vert européen ;
 - d. l'idée que le Pacte vert européen doit être au cœur d'une reprise résiliente après la pandémie de Covid-19, car il constitue une nouvelle stratégie de croissance, capable d'offrir le double avantage de stimuler les économies et de créer des emplois tout en accélérant la transition écologique de manière rentable ;

Préserver la biodiversité alpine et prévenir l'exposition aux risques naturels liés au changement climatique

10. Nous soutenons :

- a. le développement d'infrastructures vertes multifonctionnelles reliant les zones naturelles et semi-naturelles afin d'établir de véritables continuums écologiques reliant les zones urbaines et rurales dans les montagnes, les vallées et les plaines de la région alpine ;
- b. l'expérimentation relative aux mécanismes de gouvernance pour l'extension, la préservation et la coordination des segments alpins d'un réseau européen d'infrastructures vertes ;
- c. une gestion globale, équilibrée, durable et intégrée de l'eau au niveau des bassins hydrographiques, afin de réduire les tensions autour des ressources en eau et la dégradation des zones humides et de la biodiversité aquatique ;
- d. la mise en œuvre effective d'une gestion durable des terres et de la protection des sols, car leurs fonctions sont des composantes essentielles des services écosystémiques ;
- e. les territoires pour qu'ils adoptent des mécanismes de gestion des risques naturels intégrés et coordonnés au niveau régional, qui donnent la priorité aux solutions basées sur la nature lorsque cela est possible ;
- f. la prise en compte et la surveillance étroite du changement climatique et de l'augmentation des risques dans l'aménagement du territoire ;
- g. la promotion d'une gestion durable des forêts, seule capable d'assurer aux populations de montagne et de plaine que les forêts remplissent toutes leurs multiples fonctions, de l'économie à la biodiversité en passant par la réduction des risques.

Accélérer la transition énergétique dans la région alpine

11. Nous soutenons :

- a. la réduction de la consommation d'énergie grâce à l'innovation et aux nouveaux matériaux, ainsi que par le biais de politiques spécifiques ;
- b. la stimulation des investissements pour rénover et assurer l'efficacité énergétique des bâtiments dans la région alpine ainsi que pour améliorer la qualité de l'air intérieur, sans négliger la question du confort thermique en été, notamment en soutenant les collectivités infrarégionales, les entreprises et les particuliers à cet égard ;
- c. la promotion de la construction de bâtiments à énergie passive et low-tech, utilisant des matériaux locaux et renouvelables tels que le bois de montagnes et des vallées de la région alpine ;
- d. la recherche et l'innovation ainsi que le développement de produits de pointe par les entreprises locales (y compris les start-ups et les PME) pour faciliter cette transition ;
- e. la production d'énergies renouvelables décentralisées, tant en ce qui concerne l'approvisionnement en électricité que le chauffage, et l'implication des collectivités infrarégionales et des citoyens dans leur gestion ;

- f. l'engagement d'une coopération territoriale sur l'hydrogène et les infrastructures que cela nécessite, afin de établir des priorités coordonnées pour l'utilisation de cette ressource et d'assurer une stratégie de l'hydrogène durable et climatiquement neutre pour pouvoir répondre ensemble aux prochains appels à projets de l'UE liés à la mobilité et au transport ;
- g. la mise à disposition progressive d'un outil transnational pour observer et stimuler la transition énergétique au niveau de la région alpine.

Développer les solutions de transport et de mobilité durables

12. Nous soutenons :

- a. le report modal vers le rail, les voies navigables intérieures et la mer en prenant les mesures intégrées et durables nécessaires pour le transit transnational et transfrontalier des marchandises et en s'efforçant de renforcer le potentiel existant en matière de coordination et de réglementation ;
- b. la mise en œuvre d'une stratégie coordonnée de la région alpine et la convergence des politiques pour une mobilité décarbonée et propre, dans le transport de passagers et de marchandises, en soutenant le déploiement de carburants alternatifs ainsi qu'en stimulant les investissements et les projets pour une conversion climatiquement neutre, comme le projet "Zero Emission Valley" dans toute la région alpine ;
- c. la poursuite de la mise en place d'un système d'information transnational pour la mobilité des passagers, en respectant, intégrant et développant les systèmes d'information déjà existants et bien utilisés par les passagers, et en prenant en considération la grande valeur des données sur la mobilité et la nécessité d'éviter un monopole ou une domination des entreprises privées et/ou des entreprises non européennes sur les données ;
- d. la stimulation des investissements dans le développement des transports publics et des services de mobilité intelligente dans les régions transfrontalières pour une connectivité accrue et un système de mobilité plus durable ;
- e. l'identification et la réflexion autour de solutions durables pour un système de mobilité mieux connecté incluant les zones périphériques en vue de la révision du réseau global RTE-T en 2023, en tenant compte du rôle des réseaux d'infrastructures durable et des transports publics transfrontaliers comme moteurs du développement, dans le strict respect de la Convention Alpine ;
- f. la réalisation d'un système de mobilité mieux connecté (passagers et fret), y compris dans les zones périphériques, grâce à des services intégrés et innovants et à des applications numériques, en assurant l'interopérabilité et l'harmonisation des procédures et des normes au niveau transfrontalier ;
- g. la recherche, lorsque cela est pertinent et écologiquement justifiable, du déploiement du transport par câble reliant les vallées aux sites de montagne, ainsi que dans les zones urbaines, si cela est approprié, rentable et préférable aux transports publics conventionnels, en complément des transports publics locaux, dans le respect de l'environnement local et du paysage.

Stimuler la transition vers un tourisme durable toutes saisons

13. Nous soutenons :

- a. le constat que le tourisme est à la fois structurellement affecté par le changement climatique et également affecté par des pandémies telles que celle du Covid-19 ;
- b. qu'une partie du Pacte Vert européen soit consacrée au secteur du tourisme alpin afin de l'accompagner dans une reprise écologique et de favoriser sa transition vers un tourisme durable tout au long de l'année ;
- c. le lancement d'un réseau de coopération des destinations touristiques de la région alpine afin de les accompagner dans leur nécessaire transition vers un tourisme durable toutes saisons ;
- d. un tourisme durable qui soit climatiquement neutre et résilient, respectueux de l'environnement et des paysages, qui contribue à la qualité de vie des résidents locaux et qui soit diversifié tout au long de l'année, notamment en assurant une gestion durable des grands événements sportifs, la qualité des emplois saisonniers, le maintien et le développement d'une offre touristique abordable, le développement d'activités de plein air respectueuses de l'environnement, et la valorisation des ressources territoriales telles que l'agritourisme ;
- e. le développement du tourisme de santé, du tourisme de bien-être, du tourisme culturel et du tourisme à l'échelle locale ;
- f. le couplage systématique du financement public avec des critères de durabilité afin d'assurer le succès de cette transition ;
- g. le renforcement de la valeur des paysages culturels en tant qu'atouts importants pour les activités touristiques durables.

Stimuler la production, la transformation et la consommation des produits locaux de montagne de la région alpine en circuits-courts

14. Nous soutenons :

- a. le constat que la crise du Covid-19 a mis en lumière de façon significative le besoin de productions locales et d'approvisionnement en circuits courts, déjà justifiés dans le cadre de la lutte contre le changement climatique ;
- b. le travail visant à faciliter et à encourager l'utilisation locale du bois de montagne et la consommation de produits agricoles et alimentaires locaux de montagne de la région alpine tout en respectant l'impératif de durabilité dans leur utilisation, leur production et leur consommation ;
- c. la création d'une plateforme, d'un outil ou d'un label alpin pour garantir l'utilisation, la production, la transformation et la consommation de bois de montagne local ;
- d. la promotion de méthodes de production agro-pastorales durables permettant la valorisation des ressources naturelles des territoires alpins, tout en assurant un stockage élevé de carbone, la conservation du bon état des sols, le maintien de la biodiversité et la réduction des risques ;

- e. le développement d'approches territoriales de production alimentaire durables visant la consommation locale de produits alimentaires de montagne via des circuits courts et équitables ;
- f. l'utilisation de marques territoriales et d'indications géographiques, en améliorant les chaînes d'approvisionnement reliant les producteurs et les consommateurs dans la région alpine, élément important pour maintenir vivante l'utilisation durable des terres alpines ;
- g. les procédures pour l'inscription du patrimoine alimentaire alpin au patrimoine culturel immatériel de l'humanité de l'Unesco ;
- h. la valorisation et la promotion des produits de montagne afin de développer des projets de filières territorialisés avec des contrats multipartites qui garantissent une meilleure répartition de la valeur ajoutée, afin d'améliorer la compétitivité des zones de montagne ;
- i. les efforts de coopération afin d'accroître l'indépendance de la production régionale de dispositifs de santé et de produits pharmaceutiques ;
- j. le renforcement de la coopération afin de réintroduire la production de biens pour la résilience publique dans la région alpine, d'une manière qui respecte les objectifs d'une économie neutre sur le plan climatique et la protection de l'environnement ;
- k. la promotion, afin d'influencer positivement le développement durable et résilient de l'ensemble de la macrorégion alpine, des approvisionnements en circuits courts sur les territoires de la région alpine. Cela est nécessaire pour encourager l'utilisation efficace, la diversité et la redistribution des ressources, pour investir dans la numérisation et la connectivité, pour fournir des parcours et des outils de formation et d'information, pour encourager la création de systèmes de gouvernance intersectoriels et pour renforcer les circuits de production et distribution macrorégionaux.

Éduquer les jeunes à la culture de la montagne et leur permettre de participer au développement durable de la région alpine

15. Nous soutenons :

- a. le constat que les jeunes sont le futur de la région alpine et, à cet égard, les acteurs clés de la mise en œuvre de la SUERA ;
- b. l'augmentation de la participation des jeunes au sein de la SUERA, en poursuivant nos efforts pour intégrer systématiquement leurs idées et leurs propositions dans la gouvernance de la SUERA en particulier et en tirant pleinement parti des possibilités offertes par la technologie ;
- c. la promotion de la mobilité des jeunes, aussi bien les écoliers, les étudiants que les élèves des établissements professionnels et techniques et les apprentis, notamment en rapport avec les métiers de la montagne, et dans le cadre de l'éducation non-formelle, notamment en utilisant pleinement les possibilités offertes par le programme Erasmus+ ;
- d. la relance des voyages scolaires et des camps d'été pour les jeunes afin de découvrir le patrimoine naturel et culturel de la montagne en toutes saisons et de lancer des camps d'été annuels pour les jeunes, notamment dans le cadre de youth.shaping.eusalp ;
- e. l'encouragement de l'apprentissage mutuel des langues alpines par les jeunes de la région alpine ;

- f. l'augmentation du temps passé par les écoliers, les personnes en formation professionnelle et les étudiants à la découverte des entreprises, des métiers et des emplois écologiques en montagne ;
- g. la promotion de la formation en alternance chez les jeunes, en mettant l'accent sur les secteurs professionnels qui offrent de futures possibilités d'emploi dans la région alpine ;
- h. l'utilisation du potentiel extraordinaire de nos écoles, universités, hautes écoles spécialisées et organismes de recherche pour mener ce processus d'éducation et établir des liens avec la société afin d'impliquer les jeunes dans des projets de type « Science citoyenne », augmentant ainsi l'engagement avec la région alpine et ses défis ;
- i. la réflexion, avec des jeunes urbains, sur la manière d'apprendre de la culture de la montagne ;
- j. la promotion d'une politique commune pour la reconnaissance des qualifications éducatives et la valorisation des compétences clés dans la région alpine ;
- k. toute politique, programme, action et activité durable visant à réduire le dépeuplement des zones reculées et périphériques et, à l'inverse, à accroître leur revitalisation.

Faire de la région alpine un laboratoire modèle pour la gouvernance multi-niveaux

16. Nous soutenons :

- a. le renforcement du leadership et de l'appropriation politiques de la SUERA, en s'engageant à examiner et à tester des solutions de soutien opérationnel permanent pour la SUERA ;
- b. son fonctionnement efficace et continu d'une présidence à l'autre, avec le soutien de l'Assemblée générale, du Conseil exécutif et des Groupes d'action ;
- c. l'amélioration de l'efficacité de la gouvernance, en facilitant également la participation des représentants politiques de chaque niveau de gouvernance et aussi la participation des citoyens, y compris les jeunes;
- d. l'augmentation des synergies avec la Convention alpine afin d'unir nos forces en faveur de la protection et du développement durable de la région alpine ;
- e. le renforcement de la coordination des programmes de financements de l'UE, y compris les programmes de coopération territoriale européenne, les programmes de financement nationaux et européens intégrés et la coopération inter-régionale en matière de recherche européenne et de développement rural ;
- f. le renforcement de la coopération entre villes, vallées, montagnes, qui est un moyen important pour relever avec succès les défis communs et pour trouver des solutions mutuellement adaptées ;
- g. la promotion, là où c'est approprié, de l'intégration des priorités affirmées dans le présent Manifeste dans les programmes de financement de l'UE mis en œuvre dans le cadre de la gestion directe et partagée, en vue de leur financement ;
- h. la responsabilisation des acteurs locaux et régionaux pour faire face aux défis et trouver des solutions durables, par exemple dans le cadre

- des approches de développement local menées par les acteurs locaux;
- i. le renforcement de la dimension territoriale des politiques à tous les niveaux de gouvernance dans le cadre de l'orientation stratégique de l'Agenda territorial de l'UE;
 - j. la mise en œuvre de l'approche "Smart-Villages" dans la région alpine, afin d'assurer la connectivité numérique ainsi que des opportunités de vie et de développement économique équilibré entre les zones rurales et métropolitaines, afin de soutenir le développement et la compétitivité de la région et de mieux atteindre les objectifs de durabilité et d'économie verte dans la région alpine.
17. Nous nous engageons à travailler ensemble pour élaborer et mettre en œuvre des propositions visant à relever les défis posés par la pandémie de Covid-19 et les autres défis majeurs relatifs aux besoins spécifiques de la région alpine.
18. Nous appelons les collectivités infrarégionales et la société civile à poursuivre leurs efforts en vue de mener à bien la lutte contre le changement climatique dans la région alpine.